

nouveaux types de missiles balistiques lourds lancés par sous-marin et leurs dispositifs de lancement; de nouveaux types de SLBM dotés de plus de 10 corps de rentrée; et les essais de vol et le déploiement des types existants de SLBM, avec un nombre de corps de rentrée supérieur à celui spécifié dans la déclaration conjointe de décembre 1987 au Sommet de Washington, elles constituent une première étape vers l'amélioration de la stabilité stratégique et la sécurité collective en mer. Le Canada appuie fermement les grandes lignes de START II telles qu'exposées, et nous espérons que les superpuissances atteindront les objectifs de réduction et de limitation qui visent ces négociations...

Lors de la session de cette année de la CDNU, la question du désarmement naval était de nouveau à l'étude. Des consultations larges et non limitées en temps ont été tenues sous la présidence du représentant de l'Indonésie, et ont donné lieu à un document produit par le président qui résumait les opinions et les propositions des pays ayant participé au débat. Ce document, bien qu'il contienne des opinions très divergentes, traite d'un certain nombre d'idées, dont quelques-unes pourraient être approfondies ou développées dans le cadre de l'examen multilatéral futur du contrôle des armements et du désarmement navals. Parmi les idées abordées figurent des propositions sur la réglementation des navires à propulsion nucléaire, dont la notification des accidents et des instructions de sécurité

pour les réacteurs nucléaires transportés par mer, ainsi que le développement de propositions antérieures sur la conclusion d'accords multilatéraux concernant les incidents en mer. Le Canada s'est prononcé en faveur de l'étude des questions de désarmement naval à cette tribune, et nous considérons qu'il s'agit là d'un dialogue utile et pertinent.

Revenant maintenant à un domaine dans lequel le Canada est convaincu qu'il existe d'excellentes chances de progrès, du moins à court terme, je songe à ce journaliste canadien bien connu qui, en marge de la Conférence "Ciel ouvert", comparait les responsables canadiens du contrôle des armements aux instructeurs de Dale Carnegie en raison de leur obsession pour l'établissement de la confiance. Ce même journaliste canadien devait déclarer ensuite que pour l'observateur non initié, l'établissement de la confiance semble être comme un mantra qui, s'il est récité assez souvent, prend des propriétés magiques, bien qu'indéfinies. Aussi indéfinies que puissent être ces propriétés, elles finissent selon moi par former un processus dont la somme est en fait plus grande que ses parties — du fait de l'action de renforcement mutuel de ce processus d'établissement de la confiance en fonction de l'état général des relations politiques.

C'est pourquoi le Canada a favorisé activement la discussion à l'OTAN sur l'établissement de la confiance dans le domaine maritime. L'étude préliminaire

du contrôle de la sécurité et de l'armement navals a été entreprise, tant à Bruxelles qu'à Ottawa. Je crois que, malgré les difficultés, nous devons continuer à faciliter ces études.

Le Canada favorise, en principe, l'étude de mesures permettant de promouvoir la confiance mutuelle au moyen de la

transparence et de contacts personnels accrus, en s'inspirant des traditions de loyauté et de courtoisie qui sont celles de la marine.

L'accord signé récemment entre le Canada et l'URSS sur la prévention des incidents en mer est un bon exemple de cette approche au plan bilatéral. L'accord prévoit une procédure permettant de transmettre, en temps voulu, de l'information sur des incidents pouvant se produire en mer. Il décrit un certain nombre de signaux, convenus à l'avance, qui permettent aux navires d'un pays d'informer ceux de l'autre pays de leurs activités et de leurs intentions. On pourrait ainsi éviter que des navires interprètent incorrectement ce à quoi ils assistent comme des menaces d'agression dirigées contre eux.

Un aspect important de cet accord est l'aspect humain. Chaque année, les personnels des forces navales canadiennes et soviétiques se rencontreront pour discuter de l'accord et d'autres sujets d'intérêt commun...

L'accord sur les échanges militaires que nous avons signé avec l'Union soviétique, et qui prévoit des contacts accrus sur le plan militaire, comprend également des visites réciproques des forces navales. Dans le cadre de cet accord, quatre navires canadiens viennent tout juste d'effectuer pour la première fois une visite du port de Vladivostok...

Puisque les mesures visant à établir la confiance ont également pour but de traiter des aspects psychologiques ou subjectifs de la perception d'une "menace", au même titre que ses aspects plus objectifs, selon moi, l'importance qu'il y a à faciliter de tels contacts entre nos armées ne saurait être surestimée. Dans le contexte des MDCS à Vienne, par exemple, le colloque sur les concepts de sécurité et de doctrines militaires a pris autant d'importance du fait qu'il a permis aux chefs d'état-major des 35 pays participant à la CSCE de se rencontrer et susciter des débats intéressants, qu'il en avait pour le contenu des discussions.

En conclusion, si l'on évalue les perspectives d'un contrôle de l'armement naval, il importe de ne pas oublier que nous en sommes aux étapes initiales. Des négociations sur les forces conventionnelles en Europe se sont poursuivies, sous une forme ou une autre, depuis dix-sept ans, et commencent seulement à porter fruit. Les négociations sur les armes stratégiques remontent à vingt et un ans. Compte tenu de la complexité du contexte maritime, il n'est pas réaliste d'espérer



Officiers canadiens et soviétiques à bord d'un navire soviétique, lors d'une visite à Vladivostok (voir page 13). Le contre-amiral Cairns est le troisième à partir de la droite, première rangée.